

Les ECHOS

de la Maison des Services



Numéro 17 - Décembre 2016



**Journal publié avec le soutien
de nos deux CODECOM :**



EDITORIAL

Pourquoi avoir fait le choix d'être bénévole à l'ADMR ? Il peut y avoir mille et une raisons, selon les rencontres ou les circonstances qui se présentent au cours de la vie. Selon l'étymologie du mot « bene vole », bénévole signifie **volonté de faire le bien**. Est-ce un choix ? Oui, mais pas seulement et pas toujours, car peut-on en conscience rester indifférent face aux difficultés d'autrui sans chercher à rendre service dans l'urgence du besoin ?

Depuis 1945, et même avant, des personnes de bonne volonté avaient constaté que la population rurale « jeune » désertait les villages : elles furent les pionniers de l'organisation du Mouvement Familial Rural. Le 14 janvier 1946, l'Union Nationale des AFR (qui devint plus tard ADMR) est officiellement créée. **Depuis ce temps, l'élan des bénévoles n'a jamais fléchi !!!**

Au gré des temps, les associations se sont structurées et cette chaîne de solidarité et d'entraide au service des autres, bénévoles, personnel d'intervention, administratifs, n'a pas cessé de grandir. Notre bénévolat, c'est l'espace de liberté exceptionnel qui permet de s'exprimer sans être esclave d'un quelconque intérêt financier personnel ou autre. L'esprit de service qui nous anime correspond à cette citation de Mermoz « **Vivre, c'est agir et toujours servir** » !

Sans l'engagement de ce bénévolat, l'ADMR pourrait perdre l'essentiel de sa force. Cette réalité de terrain n'est pas toujours connue et reconnue par nos partenaires qui, pour certains, opposent **bénévolat et professionnalisme**. Restons vigilants pour que « animation et soutien de la vie associative » respectent cette règle fondamentale pour l'avenir de l'ADMR : « être libre de toute appartenance politique, philosophique, religieuse ou sociale » tout en respectant ces différents courants de pensées, doctrines ou lois.

Nous sommes actuellement 22 bénévoles actifs dans notre association, responsables de sa gestion et proches des familles de notre secteur. Par cette proximité, il nous est permis de mieux détecter les besoins, parfois d'aider à faire accepter une aide dans des foyers peu préparés à la demander ou à la recevoir.

Cette année, deux « anciennes » ont souhaité cesser leurs fonctions, après de longues années de bénévolat. Eliane LOUIS à Dieue pendant 30 ans et Mireille GEORGET à Souilly pendant 15 ans, toutes deux membres du Conseil d'Administration et du Bureau. **MERCI !** pour votre participation active et votre amitié !

En consultant la page n° 4 de notre bulletin, vous constaterez que certains villages importants, tels que DIEUE, SOMME-DIEUE, HAUDAINVILLE (où M. MACINOT assure en attendant...), SOUILLY ne sont pas pourvus en délégués ADMR. Nous serons ravis d'accueillir de nouvelles bonnes volontés qui accepteront de nous rejoindre pour continuer cet élan de solidarité commencé il y a 70 ans !

Notre amitié et notre respect leur sont d'ores et déjà assurés. **Alors, demain... pourquoi pas vous ?**

Mireille HUBERT et les bénévoles

Sommaire

♦ Contacts	3
♦ Les délégués de village de l'ADMR/ILCG	4/5
♦ Actualités ADMR	7
♦ Hommage à Marie SAUTET	9
♦ Le métier de berger en 1950	11
♦ Nos villages : Les Souhesmes-Rampont	13
♦ La recette du vin chaud	15
♦ Actualités ILCG	16
♦ Animations ILCG	17
♦ Confectionner une couronne de Noël	18
♦ Maison de retraite de Sommedieue	19

Equipe de rédaction : Brigitte ADRIAN (SSIAD), Annick ELOY-FRESSINET (ADMR), Jean GUEUSQUIN (ADMR), Mireille HUBERT (ADMR), Sandrine LHOTTE-SIDOLI (Maison de retraite de Sommedieue), Gérard MACINOT (ADMR), Josiane SPITTLER (ADMR, ILCG)

Responsable de rédaction : Christiane CHARLE (ADMR)

Agencement : Christelle FEUILLARD (ADMR)



CONTACTS



L'ADMR à votre service

Adresse :

Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural
du Val de Meuse et du Plateau de Souilly
1 bis Route de Senoncourt
55320 ANCEMONT

Téléphone et fax : 03 29 87 63 51

Adresse mail : vdmps@fede55.admr.org

Ouverture de la permanence :

Le lundi de 13h45 à 16h30
Le mercredi de 13h45 à 16h30
Le jeudi de 13h45 à 16h30

Les membres du bureau :

Mireille HUMBERT	Présidente
Jean GUEUSQUIN	Trésorier
Adèle COLOMBO	Secrétaire
Christiane CHARLE	Membre du Bureau
Josiane SPITTLER	Membre du Bureau
Michel VACHER	Membre du Bureau
Annick ELOY	Membre du Bureau

Les délégués de village :

La liste complète de nos délégués bénévoles figure en page 4.

Les aides à domicile :

Vingt-six aides à domicile sont à vos côtés chaque jour.

La Maison de retraite de Sommedieue

Adresse :

EHPAD Jacques Barat DUPONT
Rue du Parc
55320 SOMMEDIUE

Téléphone : 03 29 87 71 06

Adresse mail :

contact@maison-retraite-barat-dupont.fr

Site internet :

www.maison-retraite-barat-dupont.fr

Le SSIAD

Adresse :

Service de Soins Infirmiers à Domicile
Maison de la Santé - 6 rue du Rattentout
55320 DIEUE-SUR-MEUSE

Téléphone : 03 29 85 72 33

En cas d'absence, merci de laisser un message sur le répondeur.

Adresse mail : siadmonthairons@orange.fr

Brigitte ADRIAN, Infirmière Coordinatrice, vous accueille sur rendez-vous du lundi au vendredi.

Merci de la contacter d'abord par téléphone.

Les membres du bureau :

Charles DEMANGE	Président
Josiane SPITTLER	Vice Présidente
Jocelyne CHAVRELLE	Trésorière

Les aides-soignantes :

17 aides-soignantes assurent chaque jour les soins dont vous avez besoin.

L'ILCG

Adresse :

Instance Locale de Coordination Gérontologique
Vallée de la Dieue et Meuse Voie Sacrée
1 bis Route de Senoncourt
55320 ANCEMONT

Téléphone : 03 29 87 73 70

Ouverture de la permanence :

Le lundi de 14h00 à 16h00
Le jeudi de 14h00 à 16h00

Les membres du bureau :

Josiane SPITTLER	Présidente
Adèle COLOMBO	Membre du Bureau
Mireille HUMBERT	Membre du Bureau

Les délégués de village de l'ADMR

AMBLY	Mme Anne-Marie MACHUM - 2 Lotissement Etrain 55300 AMBLY - tél : 03.29.85.21.18
ANCEMONT	M. Jean GUEUSQUIN - 4 rue Briquette 55320 ANCEMONT - tél : 03.29.85.70.52
BELLERAY	Mme Ghislaine LABOURIER - 10 rue Haute 55100 BELLERAY - tél : 03.29.84.22.65
BELRUPT	Mme Mireille MARATRAT - 21 rue de la Chiffoure 55100 BELRUPT - tél : 03.29.84.31.38
DIEUE	Il n'y a pas de délégué actuellement.
DUGNY	M ^{elle} Adèle COLOMBO - 2 rue des Prés 55100 DUGNY/MEUSE - tél : 03.29.85.70.23
GENICOURT	Mme Josiane SPITTLER - 21 rue Nacrillon 55320 RUPT-EN-WOËVRE - tél : 03.29.88.85.25
HAUDAINVILLE	M. Gérard MACINOT - 6 rue des Clématites 55100 VERDUN - tél : 03.29.84.69.01
HEIPPES	Mme Marie-Josée BEAUSOLEIL - 5 rue du Château 55220 HEIPPES - tél : 03.29.80.52.19
JULVECOURT	M. Michel VACHER - 5 rue Savary 55120 JULVECOURT - tél : 03.29.80.51.15
LANDRECOURT-LEMPIRE	Il n'y a pas de délégué actuellement.
LEMMES	Mme Lucette ORRIERE - 10 rue des Mignonnettes 55220 LEMMES - tél : 09.87.27.60.36
LES MONTHAIROIS	Mme Claudie LAIR - 7 rue du Moulin 55320 LES MONTHAIROIS - tél : 03.29.80.94.72
OSCHES	Mme Françoise DUBOIS - 3 Grande Rue 55220 OSCHES - tél : 03.29.80.52.94
RAMBLUZIN et BENOITE-VAUX	Mme Michèle LEROUX - 5 rue Basse 55220 RAMBLUZIN - tél : 03.29.80.52.88
RECOURT	Mme Josette THUGNET - 11 rue de Rambluzin 55220 RECOURT-LE-CREUX - tél : 03.29.85.23.81
RUPT	Mme Josiane SPITTLER - 21 rue Nacrillon 55320 RUPT-EN-WOËVRE - tél : 03.29.88.85.25
ST-ANDRE-EN-BARROIS	Mme Bernadette LACHAMBRE - 2 rue du Four 55220 SAINT-ANDRE-EN-BARROIS - tél : 03.29.80.56.17
SENONCOURT	Mme Fatima NICOLAS - 41 Lot. au Dessus des Prés 55220 SENONCOURT-LES-MAUJOUY
SOMMEDIÈUE	Il n'y a pas de délégué actuellement.
SOUILLY	Il n'y a pas de délégué actuellement.
TILLY	Mme Maria MARTIN - 3 rue Basse 55220 TILLY-SUR-MEUSE - tél : 03.29.85.23.18
VADELAINCOURT	Mme Annick ELOY-FRESSINET - 3 rue de l'Abreuvoir 55220 VADELAINCOURT - tél : 03.29.80.54.14
VILLERS	Mme Marie-Odile GUERRA - 16 rue Principale 55220 VILLERS-SUR-MEUSE - tél : 03.29.85.22.85

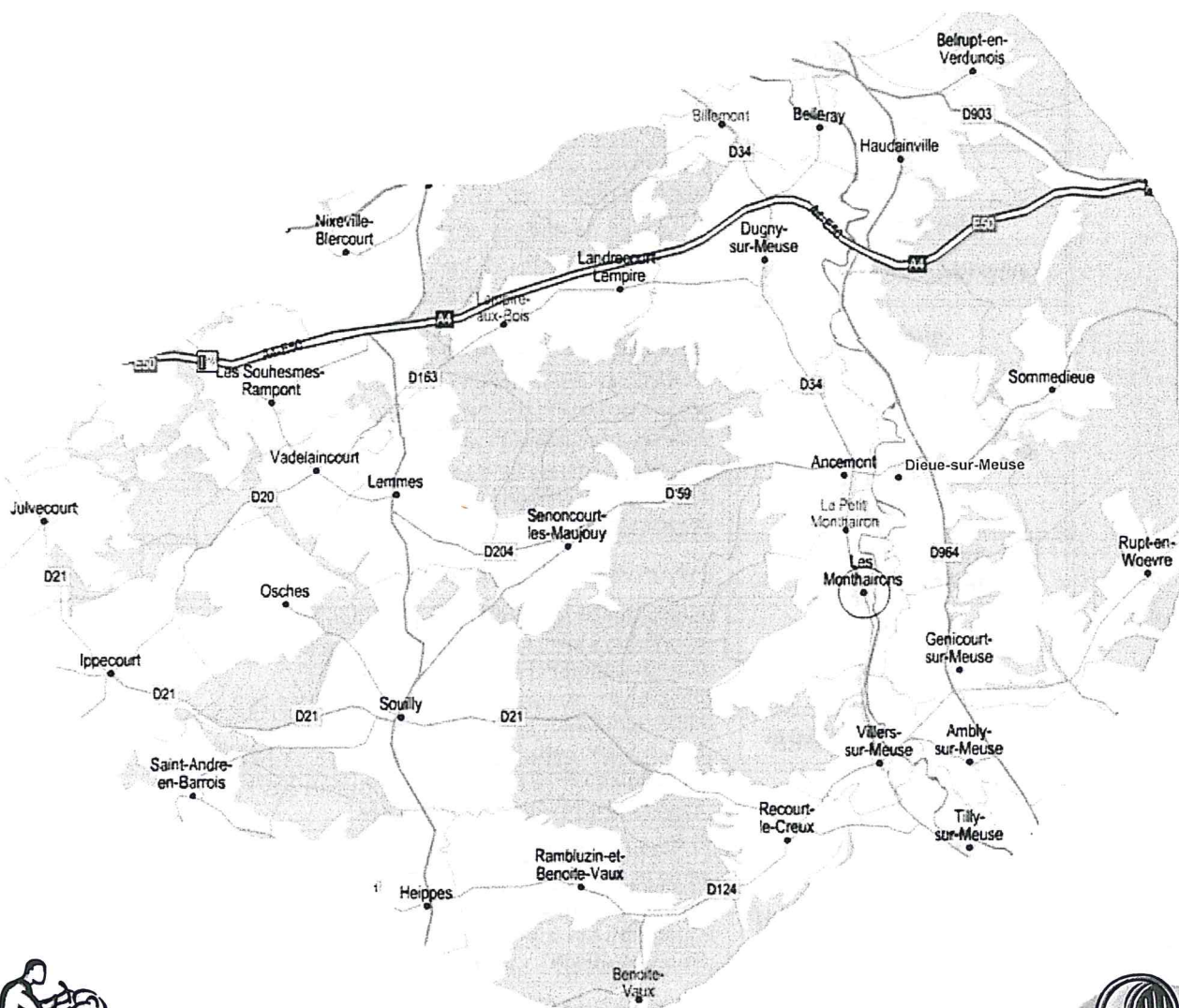
Les délégués de village de l'ILCG

AMBLY	M. Daniel BOURDET - 6 Lotissement Etrain 55300 AMBLY
ANCEMONT	Mme Christiane MILLOT - 26 rue du Four 55320 ANCEMONT - tél : 03.29.85.74.88
BELLERAY	Mme Ghislaine LABOURIER - 10 rue Haute 55100 BELLERAY - tél : 03.29.84.22.65
BELRUPT	M. Gérard RAUSCHER- 15 Grand Rue 55100 BELRUPT - tél : 03.29.84.49.23
DIEUE	Mme Claudine LAUNOY - 6 rue des Mésanges 55320 DIEUE/MEUSE - tél : 03.29.87.76.60
DUGNY	M ^{lle} Adèle COLOMBO - 2 rue des Prés 55100 DUGNY/MEUSE - tél : 03.29.85.70.23
GENICOURT	Mme Josiane SPITTLER - 21 rue Nacrillon 55320 RUPT-EN-WOËVRE - tél : 03.29.88.85.25
HAUDAINVILLE	Mme M-Thérèse SOMOROWSKI- 2 rue Prés Le Bec 55100 HAUDAINVILLE - tél : 03.29.88.07.87
HEIPPES	Mme Marie-Josée BEAUSOLEIL - 5 rue du Château 55220 HEIPPES - tél : 03.29.80.52.19
JULVECOURT	Il n'y a pas de délégué actuellement.
LANDRECOURT-LEMPIRE	M. Michel DAUMAIL - 6 Grande Rue 55100 LEMPIRE - tél : 03.29.87.62.76
LEMMES	Mme Lucette ORRIERE - 10 rue des Mignonnettes 55220 LEMMES - tél : 09.87.27.60.36
LES MONTHAIRONS	M. Octavio DEGLI ESPOSTI - 1 rue du Moulin 55320 LES MONTHAIRONS - tél : 03.29.85.70.86
NIXEVILLE-BLERCOURT	Mme Marie-Madeleine LARDENOIS - 17 lot. Mont-Villée 55120 NIXEVILLE-BLERCOURT - tél : 03.29.86.80.12
OSCHES	Mme Françoise DUBOIS - 3 Grande Rue 55220 OSCHES - tél : 03.29.80.52.94
RAMBLUZIN et BENOITE-VAUX	Il n'y a pas de délégué actuellement.
RECOURT	Mme Josette THUGNET - 11 rue de Rambluzin 55220 RECOURT-LE-CREUX - tél : 03.29.85.23.81
RUPT	Mme Josiane SPITTLER - 21 rue Nacrillon 55320 RUPT-EN-WOËVRE - tél : 03.29.88.85.25
ST-ANDRE-EN-BARROIS	Mme Bernadette LACHAMBRE - 2 rue du Four 55220 SAINT-ANDRE-EN-BARROIS - tél : 03.29.80.56.17
SENONCOURT	Mme Fatima NICOLAS - 41 Lot. au Dessus des Prés 55220 SENONCOURT-LES-MAUJOUY
SOMMEDIUE	Il n'y a pas de délégué actuellement.
LES-SOUHESMES-RAMPONT	Mme Monique MAGNIER - rue de l'Orbière 55220 LES-SOUHESMES - tél : 03.29.80.51.48 Mme VERDUN - 4 rue du Petit Moulin 55220 RAMPONT - tél : 03.29.86.83.96
SOUILLY	Il n'y a pas de délégué actuellement.
TILLY	Mme Francine PERIDON - 1 rue Basse 55220 TILLY-SUR-MEUSE - tél : 03.29.85.23.17
VADELAINCOURT	Mme Annick ELOY-FRESSINET - 3 rue de l'Abreuvoir 55220 VADELAINCOURT - tél : 03.29.80.54.14 Mme Françoise BERNARD - 11 Grande Rue 55220 VADELAINCOURT
VILLERS	Mme Patricia RICKMAN - 6 rue de la Gare 55220 VILLERS-SUR-MEUSE - tél : 03.29.85.26.65 Mme Edwige LEGUAY - 2 bis rue de la Vierge 55220 VILLERS-SUR-MEUSE

Les villages meusiens* où interviennent l'ADMR du Val de Meuse et du Plateau de Souilly et/ou l'ILCG Vallée de la Dieue et Meuse-Voie-Sacrée

*La liste exacte des villages avec leur délégué
figure sur les deux pages précédentes*

** Pour information, 27 associations locales ADMR existent en Meuse.
Si votre commune ne figure pas sur notre liste, merci de contacter notre
Fédération ADMR - 50 Résidence du Parc - 55101 VERDUN CEDEX au
03.29.84.58.32. pour connaître l'association dont elle dépend.*



Départs en retraite



En clôture de notre Assemblée Générale du 27 mai 2016 à Ancemont, nous avons eu le plaisir d'honorer trois salariées qui venaient de prendre leur retraite après une vie professionnelle bien remplie.

Claudine REMILLON qui habite Les Souhesmes est entrée à l'ADMR le 8 octobre 2007. Le premier travail que nous lui avons alors confié devait répondre à une urgence et cela s'est très bien passé. Puis, le travail s'est enchaîné avec parfois de nombreux kilomètres à parcourir sur le Plateau et dans la Vallée apportant soins et réconfort aux personnes qui l'attendaient. Chaque journée terminée, Claudine n'a jamais oublié d'apporter également à manger à ses minous qui, eux aussi l'attendaient, mais surtout... les croquettes et pâtés !

Claudine a officiellement pris sa retraite le 29 février 2016 pour enfin se reposer et surtout prendre soin de sa santé. Ce n'est pas pour autant qu'elle a rompu tout contact avec l'ADMR, puisque dernièrement elle a accepté de répondre à une urgence pour effectuer le remplacement d'une collègue !

Merci Claudine pour ces années de travail parmi nous et... peut-être, pour les « dépannages » que vous accepterez de faire de temps en temps. Profitez des belles journées qui vous attendent.



Mireille GRANDJEAN qui habite Sommedieu fait partie du personnel de notre Association depuis le 1^{er} février 2012. Toujours de bonne humeur et mettant, elle aussi, du cœur à l'ouvrage quelles que soient les tâches à accomplir elle, tout comme ses collègues, a parcouru quelques milliers de kilomètres par tous les temps. Son rôle d'aide à domicile ne s'est pas arrêté aux soins à la personne et au ménage puisqu'elle a également diversifié son travail en effectuant des tournées de portage de repas chauds à domicile ne manquant pas au cours de ses passages d'accompagner le « bon appétit » d'un joyeux sourire !

Très souhaitée par Mireille, la retraite a pris effet le 31 mars 2016. Cela ne l'a pas empêchée de maintenir un contact avec Isabelle et Christelle, passant au bureau de temps en temps. C'est ainsi que bien naturellement, elle a accepté de reprendre un peu de service à temps très partiel pour répondre à certaines urgences et remplacer des collègues pour le portage de repas. Et voilà qui est fait, car en ce moment même, Mireille a repris la route, apportant de bons repas chauds qui réconfortent l'estomac et le moral !

Merci Mireille, pour toutes ces années consacrées au service des personnes âgées qui ont apprécié votre travail et votre gentillesse. Etre en retraite ne signifie pas « se mettre en retrait » alors... nous espérons vous compter encore parmi nous de temps à autre !

Lorsque **Sylvie HUGO**, habitant à Dieue, a sollicité un emploi à l'ADMR, elle avait précisé, qu'elle pouvait assurer quelques heures par jour, mais qu'elle n'avait aucune qualification pour effectuer des soins à la personne... Qu'à cela ne tienne, on pouvait lui offrir une mission importante : assurer les portages de repas. C'est le 6 février 2004 que Sylvie commença à travailler pour l'ADMR.



Le portage de repas est un service qui fut mis en place par l'ILCG à la demande du Conseil Général et dont la prestation fut confiée à notre association. Pour se maintenir en bonne santé physique et mentale, il est important de manger régulièrement et avoir des repas équilibrés. C'est à Sylvie que fut confié ce soin (partagé avec des collègues). Son sourire et sa douceur ont beaucoup ajouté au plaisir de découvrir un bon repas chaud sur la table. Très prévenante, Sylvie s'assurait toujours que ses « clients » se portaient bien.

Elle était aussi le lien avec le monde extérieur pour les personnes qui ne peuvent plus sortir. Par tous les temps, neige, pluie ou chaleur, combien de kilomètres a-t-elle parcourus sur nos routes parfois difficiles, pour livrer les bons repas préparés à la Maison de Retraite de Sommedieue ? La retraite prise le 29 février 2016 va permettre à Sylvie de prendre bien soin de sa santé et de penser à elle après ces 12 années au service de l'ADMR.

Merci Sylvie pour ces années consacrées au « bien manger et bien vivre » de nos anciens. Une visite de temps en temps à notre bureau sera toujours très appréciée. Une vie de détente est commencée.

Claudine, Mireille et Sylvie c'est avec beaucoup d'amitié que nous vous accueillerons lorsqu'il vous plaira de passer au bureau dire bonjour à celles qui travaillent encore !

Mireille HUMBERT


Merci à Mireille

Il n'y a pas d'âge légal autorisant une bénévole à arrêter ses fonctions... mais il y a parfois de bonnes raisons de prendre un peu de repos ou savoir se rendre disponible pour sa famille. Ceci est bien le cas pour Mireille Georget, personne très connue à Souilly et dans les villages voisins, pour son dévouement et sa disponibilité.

Vice-présidente de notre association et déléguée à Souilly, et même parfois au-delà selon les urgences, pendant 15 années, Mireille qui connaît bien les familles du village, les a aidées dans de nombreuses démarches administratives afin d'obtenir des aides, a apporté conseils selon les situations, a présenté et suivi le travail des aides à domicile auprès des familles, sans oublier l'organisation pour la campagne annuelle des rosiers de l'ADMR. Il se passait rarement une semaine sans qu'elle ne vienne au bureau et y assure des permanences de dépannage. D'ailleurs, son bénévolat ne se limitait pas seulement à l'ADMR, ce qui a permis d'assurer une bonne coordination dans le domaine social qui est le nôtre. C'est avec regret, mais beaucoup de reconnaissance, que nous voyons Mireille nous quitter. L'amitié qui s'est tissée au fil des années nous permettra de toujours maintenir des contacts et c'est avec grande joie que nous accueillerons ses visites à l'ADMR.

Un Grand merci Mireille

Mireille HUMBERT

Dans notre bulletin précédent, nous exprimions notre gratitude également à Eliane LOUIS de Dieue qui nous quittait après 30 années de service bénévole dans notre association. Remplacer ces « piliers » ne va pas être chose simple, mais j'espère que de nouvelles personnes de bonne volonté comprendront que nous avons besoin d'elles pour maintenir un lien avec les familles dans ces villages. Qu'elles se rassurent, nous ne demandons pas un contrat de long bénévolat comme nos deux amies !!! Nous vous attendons pour un contact.

Merci Maria !

Depuis plusieurs années, tu fais partie de l'équipe de rédaction. Combien de journaux as-tu reliés avec notre petit groupe des débuts dont Josiane et Gérard ? Je ne saurais le dire, mais ce que je peux affirmer, c'est qu'avec discrétion, tu as contribué à rendre notre journal proche

de la vie en milieu rural. Nous te devons d'ailleurs bien des articles : la récolte des pommes de terre, nos moulins d'Antan (écrit par Philippe), le calendrier des fêtes patronales, « le village de Tilly ».

Aujourd'hui, étant moins disponible, tu souhaites te retirer de la commission communication. Alors merci Maria, pour tes idées et pour tout ce temps que tu as consacré aux « Echos de la Maison des Services ». Tu restes déléguée de ton village, c'est donc avec plaisir que nous continuerons à te voir...

Christiane Charle

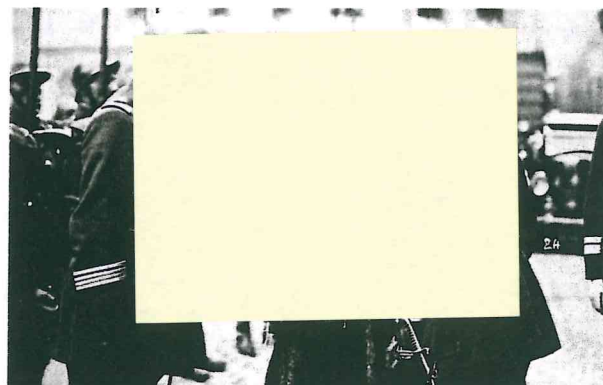
Centenaire de la Grande Guerre

En 2016, nombreux ont été les hommages rendus à tous les combattants de cette guerre. Nous tenions à ajouter celui de nos équipes et vous décrire l'action d'une femme, une Lorraine, qui à l'époque s'était levée pour dire, à sa manière, son soutien aux courageux soldats.

Marie SAUTET née ETIENNE vit le jour à Metz en 1859. Encore enfant, en 1870, elle accompagnait sa maman au chevet des blessés pendant le siège de sa ville, une expérience forte qui lui livra une première approche de la souffrance. Par la suite, la vie lui réserva un sort plus favorable et l'entreprise d'Alfred SAUTET, son époux parisien, gagna en prospérité. Mais la guerre survint en 1914. Marie et Alfred n'avaient pas d'enfant, alors ils décidèrent de mettre leur fortune au service des Poilus.

Marie fit preuve d'un sens humanitaire étonnant, jamais démenti. La « Mairaine des Poilus » se multiplia en démarches, en courriers... Elle puisa sans ménagement dans sa fortune pour adoucir le sort des Poilus, appartenant à toutes les armes en leur adressant généreusement victuailles, tabac, linge, vêtements... Souvent, elle alla elle-même au front distribuer ses dons appréciables.

Elle donna tout ce qu'elle possédait si bien que, la guerre finie, la misère s'installa au foyer de ces deux braves Français qui avaient cessé d'être commerçants pour faire leur « DEVOIR ». Les survivants de la Grande Guerre, les soldats qui avaient bénéficié de la charité de M. et Mme SAUTET s'en émurent et les adoptèrent à leur tour. Ils ouvrirent une souscription et recueillirent une belle somme pour leurs deux bienfaiteurs qui purent finir leur vie dans des conditions plus décentes.



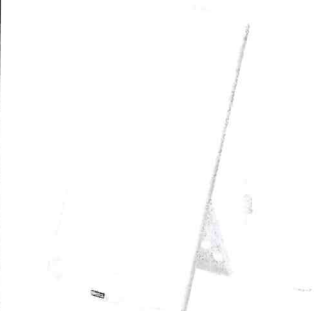
Marie SAUTET fut nommée au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur en 1927 et décorée de la Croix de guerre, de la médaille de VERDUN, de la médaille de la reconnaissance française et de la Croix de l'ordre d'Elisabeth de Belgique.

En 1937, un an après son mari, elle décéda dans la maison de retraite d'Issy-Les-Moulineaux. Elle eut droit à des obsèques nationales. Bien plus tard, une rue messine porta son nom.

Après avoir connu les horreurs de la guerre, elle repose maintenant en paix au cimetière du Père Lachaise.

Adèle COLOMBO

Vous trouvez que l'hiver est long ? Vous appréhendez chaque année le retour de l'hiver et des journées de plus en plus courtes ?



La luminothérapie est une technique, qui génère de manière artificielle de la lumière blanche, proche de celle du soleil, afin de soigner la dépression

saisonnaire, les troubles du sommeil et la sensation de fatigue.

Le moment idéal pour une séance de luminothérapie, c'est le matin au réveil. Vous pouvez également utiliser une lampe de luminothérapie en journée au bureau par exemple.

Cependant, il est déconseillé de faire une séance de luminothérapie le soir car les informations envoyées au cerveau ralentiront l'endormissement. La lumière d'une lampe de luminothérapie réduit la production de mélatonine qui favorise l'endormissement. Pour des effets positifs, il est donc préférable d'effectuer votre séance de luminothérapie pendant la matinée.

Une journée ensoleillée enregistre en moyenne une intensité lumineuse qui varie entre 50 000 et 130 000 lux. Mais en hiver, cette intensité lumineuse ne représente que 2 000 à 20 000 lux. Sachez que lorsque vous travaillez dans un bureau correctement éclairé, la luminosité n'est que de 400 à 1 000 lux.

Chez vous, la luminosité est en moyenne de 50 à 100 lux. Il est donc nécessaire d'avoir recours à des séances de luminothérapie en hiver, lorsque vous travaillez dans un bureau ou que vous passez la majeure partie de votre temps chez vous.

Annick ELOYE

Conservation des légumes d'hiver



La récolte des légumes du jardin ou des fruits du verger est la récompense du jardinier. Il a veillé durant toute la belle saison à ameublir la terre, désherber, traiter parfois. Maintenant, il contemple sa production mais il est important de bien la conserver pour prolonger le plaisir.

Si vous avez la chance de posséder une bonne cave, c'est-à-dire obscure, bien aérée, à température constante (13° environ) elle sera le lieu idéal pour entreposer vos pommes de terre, carottes, navets, betteraves à même le sol (de sable si possible).

Les potirons qui fourniront d'excellentes soupes pendant des mois peuvent aussi être conservés en cave en prenant soin de les poser sur des caillebotis en bois. Si vous avez de la place dans le congélateur, vous pouvez aussi les détailler en bâtonnets et les ensacher dans des sacs de congélation. Ils seront prêts à être cuisinés le moment venu.

Bonne dégustation

Jean GUEUSQUIN

Un enfant pleure dans la rue. Un passant s'arrête et lui demande ce qu'il a :

- Je suis triste parce qu'à Noël, je n'ai eu qu'un demi-cadeau.

- Ah ! Bon; qu'est-ce que tu as eu ?

- Un Mikado.

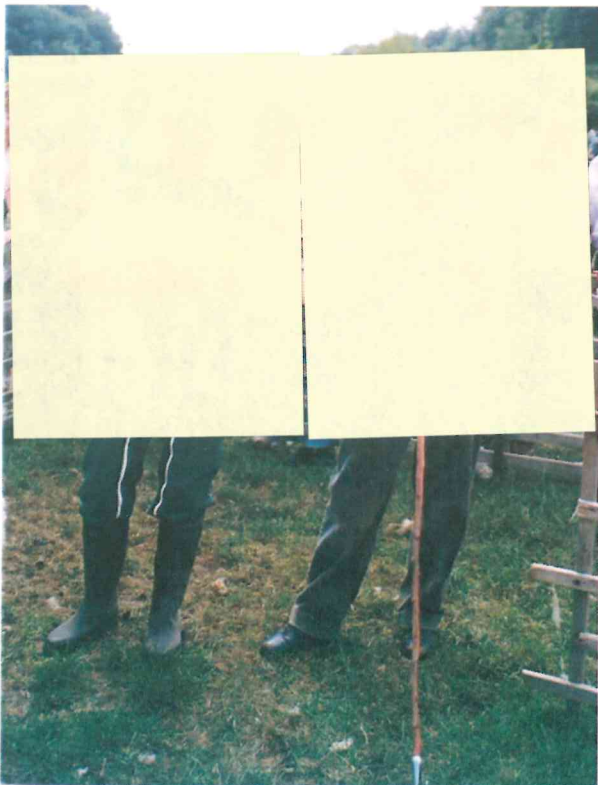


Le métier de berger en 1950



Jean-Luc Lanois, domicilié à Souilly, nous présente plus qu'un métier : une passion !

Son père Roland a exercé aux Souhesmes dans les années 50, le métier de berger communal. Agé alors de 19 ans, il partait à l'aube avec sa houlette (bâton) et ses chiens. Il emmenait les troupeaux du village à la demande des propriétaires, pour pâturer les friches, les repousses de céréales... Le berger vivait alors en symbiose avec son troupeau d'environ 500 têtes et ses chiens. En général, deux chiens accompagnaient les moutons : un vieux qui éduquait le plus jeune. Le chien est un rassembleur et il permet également d'éviter au troupeau d'aller là où il ne faut pas.



Jean-Luc et Roland avec sa houlette

La journée du berger était bien remplie : il recherchait les bons coins pour que les moutons puissent paître, en prévoyant par exemple des terres plus riches lorsqu'il y avait des agneaux. Les bergers étaient d'ailleurs réputés pour être malins, car il fallait trouver de nouvelles pâtures. Aujourd'hui, le berger doit demander l'autorisation aux propriétaires des terrains.

Surveiller le troupeau, en particulier les agneaux, soigner les animaux (parage des onglons...) faisaient partie de son quotidien. Sa roulotte abritait la nourriture des chiens et quelques produits destinés aux soins.

Pendant 13 ans, Roland a sillonné bien des endroits de Meuse. En hiver 1960, il cassait la glace sur le Gué à Tilly pour faire boire ses moutons. En pleine canicule, il n'était pas rare de le voir rentrer vers 23h ou minuit à la maison où sa femme l'attendait. Les chiens restaient alors sur place avec le troupeau parqué.



La laine est le premier produit du mouton. Le troupeau était tondu une fois par an : d'avril à la Saint Jean, car les ovins craignent autant le froid que la chaleur. Les premiers ciseaux à



laine nommés
« les forces »,
étaient action-
nés manuelle-

ment. Roland a utilisé sa première tondeuse électrique vers 1960.

Dans les années 50, les tondeurs étaient itinérants. Après la tonte, chaque toison était ficelée avec de la ficelle de papier (pour ne pas être arrachée), mise en sac et vendue à la coopérative lainière de Reims. En 1989 : 1kg de laine valait 10,08 Francs soit environ 1,54 € ; en 2007 le même kg de laine était réglé 0,35 €.

En résumé, vers 1950, la laine payait le salaire du berger pour une année. Aujourd'hui, la laine ne paie pas le salaire du tondeur pour une journée!

L'Est à laine Mérinos ou le Wurtembergeois est une des meilleures races réputée pour sa laine. Avec 1kg de laine mérinos, on peut faire un fil de 77 kms de longueur. Ces moutons sont reconnaissables à leur nez pointu, qui leur permet de pâturer entre les chaumes.

Jean Luc a, quant à lui, exercé le métier de berger fermier à l'âge de 17 ans et pendant 4 années en Côte d'Or, Marne... Le troupeau sortait du printemps à l'arrière-saison. Les moutons rentraient à la bergerie en hiver pour l'agnelage.

Vers 1990, Roland et Jean-Luc, bien que n'exerçant plus leur métier de berger, ont continué à transmettre leur passion dans le village des vieux métiers à Azannes. Les dimanches de mai, vous les avez peut-être vus tondre les moutons aux forces. Et même si Roland n'est plus aujourd'hui à ses côtés, Jean Luc continue à être présent chaque année pour expliquer, montrer, répondre aux questions...

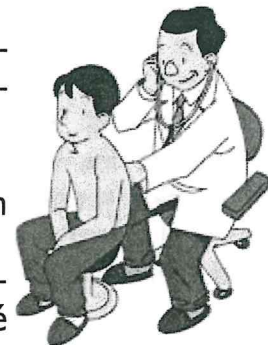
D'ailleurs quand on lui demande quel est le plus beau souvenir avec ses moutons, il répond : « une journée complète aux Vieux métiers avec papa ».

Aujourd'hui, sa fille Clémence a le même attachement pour les animaux ; ceci n'est pas étonnant car dans la famille Lanois, la passion pour l'élevage se transmet depuis plusieurs générations.

**Propos recueillis par
Christiane CHARLE**

Un docteur demande à un patient :

- Allez, dites 11.
- Comment ? Répond le patient surpris.
- Dites 11.
- Mais , Docteur, on ne dit plus 33 ?
- Non, répond le médecin, on est passé au tiers payant.



- Deux jeunes, dans un café, parlent politique.
- Tu sais que dans notre village, 30% des habitants ont voté blanc ?
 - Mais, il ne pourra pas devenir maire, il entraîne déjà le PSG !

La maîtresse :

- Loïc, je t'ai vu pousser Anatole. Va tout de suite t'excuser auprès de lui.

Loïc (5 ans) :

- Pardon Anatole, je regrette.

La maîtresse :

- Ce que tu as fait n'est pas gentil, mais c'est bien de dire que tu regrettes.

Loïc, tout bas :

- Je regrette surtout de m'être fait prendre !



Nos villages : LES-SOUHESMES-RAMPONT

Géographie

La commune est formée des villages de Souhesme-la-Grande, Souhesme-la-Petite et Rampont. Elle est située dans la vallée de la Vadelaincourt, rivière affluente de l'Aire / l'Aisne / l'Oise (bassin fluvial de la Seine). Son territoire est constitué de plateaux calcaires à l'ouest de la vallée de la Meuse.

Histoire

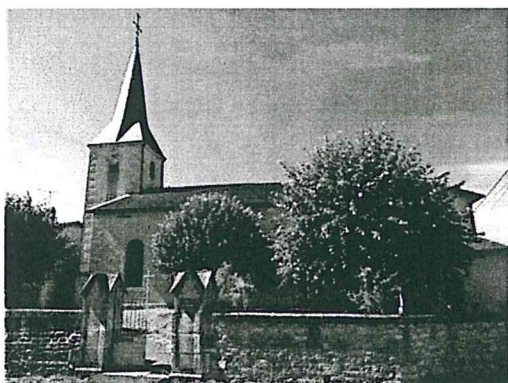
Des fouilles archéologiques ont démontré une occupation du territoire à l'époque gallo-romaine (des poteries sont conservées au musée de Verdun).

Il y a plusieurs témoignages de l'histoire du XX^{ème} siècle :

- ☞ Un cimetière militaire de la Première Guerre Mondiale
- ☞ Une base de ballons anti-aériens et un camp de repos pour les soldats étaient implantés également (des photos d'époque en témoignent)
- ☞ En 1943, un avion bombardier anglais s'est abattu sur le territoire de la commune, trois tombes à la mémoire des aviateurs en témoignent dans le cimetière.

Le 1^{er} juillet 1973, Souhesmes devient Les Souhesmes-Rampont à la suite de sa fusion-association avec Rampont. La commune est constituée de deux villages et un hameau implantés dans la vallée de la Vadelaincourt.

L'Eglise Saint AIRY 1740-1766-1769



L'église, à l'origine dédiée à la Sainte Croix, est agrandie en 1766, puis dotée d'un nouveau clocher en 1769.

Elle est commune aux deux villages de Souhesmes et Vadelaincourt, malgré une interruption de trois ans, entre 1802 et 1805, époque à laquelle Vadelaincourt devient une annexe de Lemmes.

Au XX^{ème} siècle, l'église prend le vocable de Saint AIRY, dixième évêque de VERDUN entre 554 et 591, qui serait né à HARVILLE dans la Meuse en 521.

L'Eglise Saint-Pierre-aux-Liens de Rampont et fontaine-abreuvoir 1852



Du XII^{ème} au XVII^{ème} siècle, Rampont partage son église avec la commune de Blercourt.

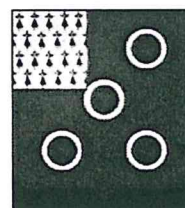
En 1682, l'évêque interdit le culte car l'édifice, délabré, présente un danger pour les fidèles. Chaque village est alors

doté de sa propre église ; celle de Rampont est bénite le 19 octobre 1852.

A droite de la porte d'entrée se dresse une pierre provenant de l'ancienne église, posée par les habitants le 5 octobre 1851.

L'église renferme un vitrail datant de 1933, offert par les familles HERBIM, BOUILLY et PERIGNON en hommage aux soldats morts pour la France lors de la Première Guerre mondiale.

Le Blason



Récapitulatif des lieux et monuments à voir

- ◇ L'église Saint-Airy de Souhesmes-la-Grande XVIII^{ème} siècle
- ◇ L'église Saint-Pierre-aux-Liens de Rampont XIX^{ème} siècle
- ◇ Le monument aux morts au cimetière de Souhesme-la-Grande
- ◇ Quelques tombes militaires de la Commonwealth, entretenues par la Commonwealth War Graves Commission au cimetière de Souhesme-la-Grande
- ◇ La nécropole nationale de Souhesmes-Rampont de 1914-1918
- ◇ Plusieurs vieilles croix de chemin aux deux Souhesmes
- ◇ Lavoir à Souhesme-la-Petite
- ◇ Fontaine-abreuvoir à Rampont.

Population et société

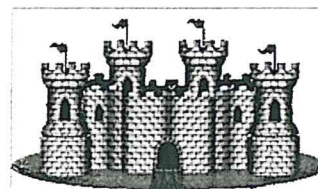
En 2013, la commune comptait 342 habitants. L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les recensements de la population effectués dans la commune depuis 1793.

À partir du XXI^{ème} siècle, les recensements réels des communes de moins de 10 000 habitants ont lieu tous les cinq ans, contrairement aux autres communes qui ont une enquête par sondage chaque année.

Annick ELOYE



En 2013, la commune comptait 342 habitants



Une jeune touriste américaine visite un château écossais. A la fin, le guide lui demande si elle a apprécié. Elle reconnaît qu'elle a eu peur de voir apparaître un fantôme.

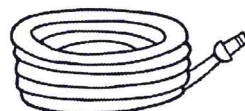
- Ne vous affolez pas ! Je n'ai jamais vu un fantôme depuis que je suis ici.
- Et cela fait combien de temps ?
- Environ trois siècle...

Un jour de violente tempête, une femme autoritaire hurle sur son mari :

- Cela fait trois fois que je te demande d'aller acheter le pain.

- Mais, Jeannette... Il fait un temps à ne pas mettre un chien dehors.

- Eh alors ? Est-ce que je t'ai demandé d'emmener le chien ?



Deux copains discutent :

- J'en ai marre, c'est la seconde fois que des voleurs me vident ma cuve à mazout.

- Moi, j'ai résolu le problème. J'ai acheté un gros bouchon rouge avec MAZOUT écrit en blanc.

- Et alors ?

- Ben, le tuyau n'est pas relié à la cuve à mazout mais à la fosse septique. Ca fait trois fois que des idiots me la vident gratuitement.

Un client interpelle le serveur dans un restaurant :

- Garçon, venez voir. Le poulet a une cuisse plus courte que l'autre.

- Et alors, répond le serveur, c'est pour manger ou pour danser ?



Pour survivre en chantant malgré le froid, vous allez préparer un vin chaud. ! Voici la recette



Temps de préparation : 15 minutes

Temps de cuisson : 5 minutes

Ingrédients (pour 12 personnes) :

- 1,5 litre de vin rouge (bordeaux, bourgogne ou pinot noir)
- 250 g de sucre roux
- 1 zeste de citron non traité
- 1 zeste d'orange non traitée
- 2 bâtons de cannelle
- 2 étoiles de badiane (anis étoilé), si vous en avez
- 2 clous de girofle
- 1 morceau de gingembre émincé
- 1 pointe de couteau de noix muscade râpée

Préparation de la recette :

Mélanger tous les ingrédients et porter à ébullition très doucement.

Laisser frémir 5 minutes.

Servir très chaud dans des verres en filtrant à l'aide d'une passoire.

Disposer une rondelle d'orange par verre.

Remarques : vous pouvez simplifier en achetant le sachet des 4 épices.

Idéal pour se réchauffer à la période de Noël en dégustant un bon pain d'épices !

Version sans alcool

Temps de préparation : 10 minutes

Temps de cuisson : 15 minutes

Ingrédients (pour 12 personnes) :

- 1 litre de jus de raisin rouge
- 30 cl d'eau
- 1 étoile de badiane
- 1 clou de girofle
- 1 pincée de gingembre en poudre pas plus
- 1 pincée de cannelle en poudre
- 1 pincée de muscade
- le zeste d'un demi citron non traité

Préparation de la recette :

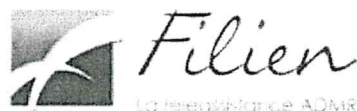
Pour cette recette, comptez 12 heures de repos.

Mettre tout ensemble dans une grande casserole, monter à ébullition et laisser bouillonner tout doucement 10 à 15 min. Éteindre le feu, couvrir et laisser infuser une demi-journée.

Filtrer, refaire chauffer jusqu'à ébullition, servir très chaud.

Surtout pas de sucre, le jus de raisin est déjà très très sucré, c'est pour ça qu'on met de l'eau.

Bonnes fêtes de fin d'Année !



Nouveaux tarifs FILIEN

Depuis le 1^{er} octobre 2016, le tarif d'abonnement de la téléassistance classique Filien ADMR est passé de 25,00 € à 25,90 € / mois. La dernière revalorisation de l'abonnement mensuel date de 2008.

Nos deux responsables Filien : Roger ROUX et Christiane CHARLE, se tiennent à votre disposition pour tous renseignements ou demandes. Contact : ADMR du Val de Meuse et Plateau de Souilly au 03.29.87.63.51

Démissions au sein de l'ILCG

La Vice-Présidente et la Secrétaire de l'ILCG ont présenté leur démission. Les motifs invoqués, d'ordre personnel, sont respectables et leur décision ne peut inspirer qu'un sentiment de reconnaissance et des remerciements pour le temps et le dévouement qu'elles ont données à notre association. Rappelons qu'il s'agit en l'occurrence de bénévolat et, pendant plusieurs années, elles ont aidé au bon fonctionnement de l'instance.

Leur départ me met naturellement en difficulté, ce qui atteste de leur nécessité et de leur efficacité et a suscité cet article. Les relations et le bouche à oreille seront plus déterminants que tout autre procédé, pour renouveler le bureau de l'ILCG, dans ce contexte particulier de bénévolat associatif.

Mais j'attends... et j'espère... la prochaine re-composition d'une équipe.

Josiane SPITTLER

L'ILCG « Vallée de la Meuse et Meuse Voie Sacrée » recherche :

- 1 **secrétaire bénévole** utilisateur(trice) traitement de texte + internet (principalement pour la messagerie) ; courriers demandés par la Présidente ou le Trésorier + mise à jour des différentes listes + affiches animations + convocations aux réunions (portage de repas, aide à l'habitat, Conseils d'Administration et Assemblée Générale) + envoi cartes de vœux.

- 1 **trésorier(ère) bénévole** utilisateur(trice) traitement de texte + tableur + internet.

Ces deux fonctions exigent un temps de présence irrégulier, selon les époques et besoins.

Possibilité de se présenter au bureau de l'ILCG au 1 bis Route de Senoncourt à ANCEMONT (permanences les lundis et jeudis après-midi de 14h00 à 16h00) ou de téléphoner ces mêmes jours au 03.29.87.73.70 ou le soir au 03.29.88.85.25.

Un médecin dit à son malade : « A partir d'aujourd'hui, mangez ce que vous voulez, jetez à la poubelle tous les médicaments qui vous restent et n'absorbent plus aucune de ces cochonneries sous aucun prétexte. »

Fou de joie, le patient exulte : « Alors, ça veut dire que je suis guéri ? »

Le médecin répond : « Non, mais je me suis disputé avec le pharmacien. »



Sur une petite route de campagne, un paysan occupe toute la largeur de la chaussée avec son tracteur. Cela énerve un jeune qui le suit dans une superbe voiture de sport, met les gaz et double le tracteur montrant son capot en hurlant au paysan :

- Espèce de plouc ! Il y a 200 chevaux là-dessous.

Hélas, bien vite il loupe un virage et tombe dans un étang. Le paysan qui arrive à sa hauteur lui dit :

- Alors, on fait boire les 200 bêtes ?

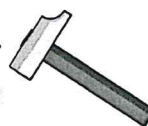
Petit Pierre entre dans la cuisine en pleurant. Sa maman lui demande :

- Pourquoi pleures-tu ?

- C'est papa. En voulant accrocher un tableau, il s'est donné un coup de marteau sur les doigts.

- Mais il n'y a pas de quoi pleurer, rassure la maman, tu aurais dû rire.

- C'est ce que j'ai fait répond le petit.



Un petit garçon arrive en retard à l'école. En colère, sa maitresse lui demande :

- Pourquoi es-tu en retard ce matin ?

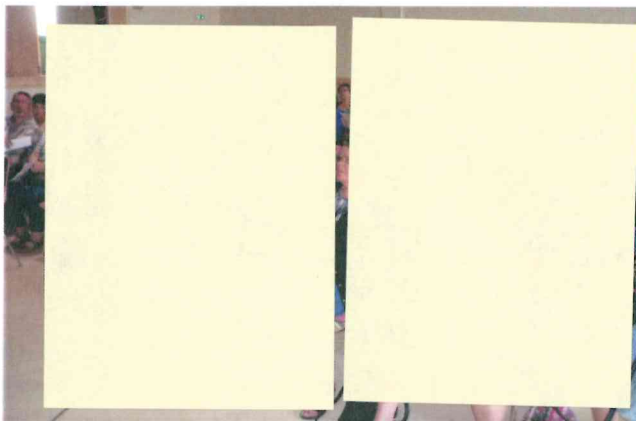
- C'est pas de ma faute, Madame, c'est parce que maman frappait mon petit frère.

- Mais quel est le rapport avec ton retard ?

- Ben, elle le frappait avec ma chaussure.



Le mécanisme du sommeil

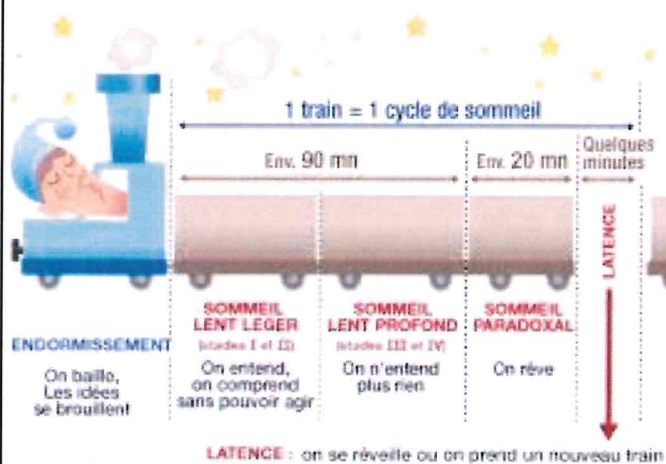


Le 26 mai 2016, à la Salle des Fêtes de DUGNY, s'est tenue une conférence, organisée par l'ILCG et animée par le Docteur MARQUIS, sur le thème du sommeil.

Cette conférence s'est déroulée en présence d'une belle assemblée d'adhérents intéressés par le sujet traité : Le mécanisme du sommeil, son rôle essentiel pour un bon fonctionnement de l'organisme, ses cycles, ses troubles et les solutions naturelles pour éviter la prise de somnifères et leurs effets secondaires.

La prestation a été très appréciée par le public présent, qui était curieux et questionneur ; le traditionnel goûter a été offert pour clôturer la rencontre.

Josiane SPITTLER



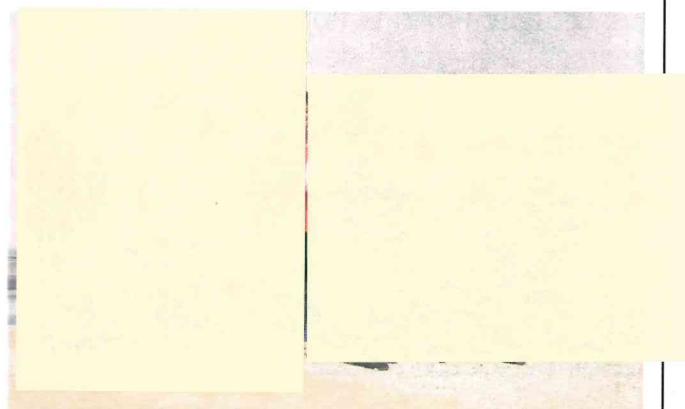
Visite de « Bergère de France » à BAR-LE-DUC

Le 14 juin 2016, un car affrété par l'ILCG a emmené 50 adhérents visiter l'usine et le magasin Bergère de France à BAR-LE-DUC.

Le parcours a été très intéressant mais un peu fatigant pour certains, car très étendu avec d'importantes étapes de fabrication et de transformation.

Le goûter, commandé d'avance, a été un moment de détente avant de reprendre la route et nous pouvons dire : Oui, nous aussi, nous avons « flunché ».

Josiane SPITTLER



50 adhérents ont fait la visite de Bergère de France



Le petit chat trouvé



Le lundi 12 septembre 2016, à la Saint Appollinaire, jour de permanence du bureau ILCG, un chaton perdu, s'est manifesté bruyamment derrière la fenêtre, que j'avais ouverte. Il s'est précipité à l'intérieur et a visité sans aucune gêne les locaux de l'ADMR et de la CODECOM.

Il était efflanqué, c'était facile de comprendre qu'il était affamé. On l'avait d'ailleurs vu rôder depuis deux jours.

Nous étions cinq autour de lui et il faut avouer que cet après-midi-là notre travail fut perturbé pendant les deux dernières heures. L'une d'entre nous est allée à Dieue acheter des petites boîtes et des croquettes, une autre est retournée chez elle et a rapporté un bac à litière, une troisième a pris une photo afin de faire paraître, dès le lendemain, un article dans le journal, secteur d'Ancemont, pensant à un ou une propriétaire malheureux(se) d'avoir perdu son animal.

Provisoirement (je le pensais !) je l'ai emmené avec moi le soir, mais personne ne s'est manifesté depuis pour le réclamer. Faisait-il partie d'une fratrie et sa disparition n'a pas été source de chagrin ?

Où croyez-vous qu'elle vit maintenant cette petite ? (car c'est en fait une petite femelle) : chez moi, avec moi, ou c'est peut-être moi qui vis chez elle car les chats sont des animaux de territoire et les endroits les plus douilletts sont maintenant les siens, sans vergogne. Les quelques contraintes que m'impose sa présence sont vite oubliées et je pratique l'anthropomorphisme à outrance.

Josiane SPITTLER

Confectionner une couronne de Noël



Les derniers beaux jours viennent à peine de nous quitter que déjà les médias surtout nous propulsent vers les fêtes de fin d'année. Alors préparons-nous...

Matériel nécessaire :

- ◇ un cercle en fil de fer assez rigide de 40 cm de diamètre
- ◇ un sécateur
- ◇ une bobine de fil de fer souple
- ◇ des branches de sapin
- ◇ un pistolet à colle
- ◇ houx, gui, pommes de pin, rubans.

Mode opératoire :

- ☞ prélever des morceaux de branches de sapin de 25 cm environ et en faire de petits paquets de 3 ou 4 brins qui viendront garnir l'anneau rigide
- ☞ fixer au moyen du fil de fer souple chaque paquet à hauteur du pied du paquet
- ☞ continuer en posant le paquet suivant qui recouvrira le pied du précédent et ce jusqu'à garnir tout l'anneau
- ☞ tailler s'il le faut les bouts qui seraient disgracieux
- ☞ pour décorer on peut placer du houx, du gui de petites pommes de pin au moyen du pistolet à colle
- ☞ on peut finir avec du ruban de couleur si la garniture naturelle n'est pas suffisante.

Alors, on essaie ? Joyeux Noël à tous.

Jean GUEUSQUIN

De nouveaux visages à l'EHPAD depuis cet été

L'EHPAD accueille depuis le 11 juillet 2016, Sabrina LECOMTE, sur le poste d'agent d'accueil et Océane MAZURIER en tant qu'adjoint administratif. Elles sont toutes les deux à temps partiel.



Vous pourrez rencontrer **Sabrina** à l'accueil de l'établissement : elle assure l'accueil téléphonique et physique, accompagne et oriente les résidents, les familles et les visiteurs au regard de leurs demandes. Elle seconde l'équipe administrative, assure le suivi des statistiques et indicateurs. Elle gère le quotidien des résidents et traite les documents administratifs (factures, interventions extérieures,...). L'accueil est ouvert de 9h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h30.



Océane est positionnée comme secrétaire. Elle s'occupe :

- ☞ des admissions administratives (lors de retrait ou dépôt de dossier pour une admission à l'EHPAD, visite de l'établissement, renseignements administratifs, instruction d'un dossier d'aide sociale...)

- ☞ de la facturation mensuelle aux résidents
- ☞ de la comptabilité
- ☞ de la démarche qualité et gestion des risques
- ☞ de la gestion des stocks.

Comme ses collègues de bureau, elle assure les remplacements sur le poste d'agent d'accueil.

Nous leurs souhaitons la bienvenue.

Sandrine LHOTTE-SIDOLI

Un nouveau médecin coordonnateur a rejoint l'EHPAD



Au 01/10/2016, le Docteur Jacques DEFFAIN a rejoint les équipes de l'EHPAD Jacques Barat Dupont. Il sera présent à 50% du temps de travail à partir du 01/11/2016, à savoir sur un roulement de 2 et 3 jours sur 15 jours.

Médecin libéral à la retraite (sur le secteur de REMBERCOURT-SOMMAISNE), le Docteur DEFFAIN a exercé, jusqu'à son arrivée au sein de l'établissement, en tant que médecin coordonnateur dans un EHPAD des Ardennes depuis décembre 2015.

Nous lui souhaitons la bienvenue et une bonne prise de fonction.

Sandrine LHOTTE-SIDOLI

Au revoir Docteur JACQUOT

Médecin coordonnateur depuis le 01/01/1999, en tant que vacataire, le Docteur Bernard JACQUOT avait rejoint les équipes de l'EHPAD le 01/01/2012.

Appliqué, il menait ses missions avec sérieux et enthousiasme. Membre de l'équipe de direction, il siégeait au sein de la cellule qualité/gestion des risques, de la commission restaurant, de la commission d'admission... et présidait la Commission de coordination gériatrique.

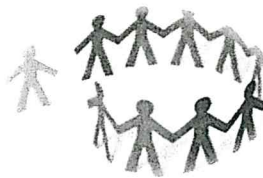
Il participait activement aux activités et journées nationales et s'appliquait à écrire les procédures nécessaires à la continuité des soins, à réaliser des évaluations de pratiques professionnelles dans le cadre de la démarche qualité, et à être à l'écoute des résidents, des familles et du personnel.

Nous le remercions sincèrement pour sa collaboration et les moments de détente qu'il a pu nous faire vivre. Nous lui souhaitons un bon repos et si, dans quelques années, cela devenait nécessaire, des dossiers d'admission sont toujours disponibles à l'accueil ou sur le site de l'EHPAD :

www.maison-retraite-barat-diupont.fr

Sandrine LHOTTE-SIDOLI

LES OBLIGÉS ALIMENTAIRES



L'obligation alimentaire est une responsabilité qui incombe aux membres d'une famille. Lorsqu'une personne

se trouve en situation de détresse financière, la loi prévoit un réseau de solidarité faisant jouer l'entraide familiale : des enfants envers leurs ascendants (parents, grands-parents, arrière-grands-parents...) et réciproquement. Le droit français définit un devoir découlant du mariage, appelé obligation alimentaire (O.A.), et dans le cadre duquel les membres du cercle familial sont tenus d'entretenir leurs proches dans le besoin.

L'obligation alimentaire est notamment sollicitée en cas de demande d'aide sociale par une personne âgée qui manque de ressources financières pour payer son séjour en établissement d'hébergement pour Personne Agée Dépendante (EHPAD).

Qui est concerné par l'obligation alimentaire ?
Dans le département de la Meuse, le règlement d'aide sociale prévoit la notion d'obligation alimentaire uniquement envers les ascendants (des enfants à l'égard de leurs parents). En ce qui concerne l'aide apportée par les enfants à leurs parents (père et mère), le montant de cette dernière est calculé selon les ressources dont disposent les deux parties. A noter que l'obligation concernant les gendres et les belles filles prend fin en cas de divorce ou de décès de leur conjoint, le lien existant avec la belle-famille étant alors considéré comme rompu.

Qui est dispensé de l'obligation alimentaire ?
Une personne peut être dispensée de l'obligation alimentaire si le demandeur a sérieusement manqué à ses obligations à son égard. Elle doit alors effectuer une requête auprès du juge des familles pour être dispensée du versement de la pension alimentaire envers un ascendant.

Un dentiste dit à son patient :

- Je vais creuser la dent, criez aussi fort que vous pouvez.

- Pourquoi ? Ça va faire mal ?

- Non, répond le dentiste mais il y a encore dix personnes dans la salle d'attente et je n'ai pas envie de rater le coup d'envoi du PSG.



Comment est fixé son montant ?

C'est le juge aux affaires familiales du TGI (Tribunal de Grande Instance) qui vérifie si l'ascendant est réellement dans le besoin et détermine le montant de l'aide financière. Cette aide doit être proportionnée aux besoins du demandeur et aux ressources du ou des débiteurs. Il n'existe officiellement aucun barème, même indicatif, pour fixer le montant de la pension alimentaire.

Le juge tient compte de la situation du débiteur, pas seulement de ses revenus, mais aussi de ses charges familiales et de logement : dépenses de la vie courante, taux d'endettement, versement d'une pension alimentaire ou prestation compensatoire s'il a divorcé, etc... Il est à noter que les revenus du conjoint du débiteur ne sont pas pris en compte.

Le juge a la possibilité d'assortir la pension alimentaire d'une clause d'indexation, ce qui permet de la revaloriser automatiquement chaque année (article 208 du Code civil).

En Meuse, lors du dépôt du dossier de demande d'admission en EHPAD, la commission dont le directeur est le président, décide au regard des éléments fournis, si la personne âgée relève d'une orientation vers la structure. Il est également regardé les ressources du demandeur afin de vérifier si celles-ci sont suffisantes pour couvrir les frais d'hébergement mensuels.

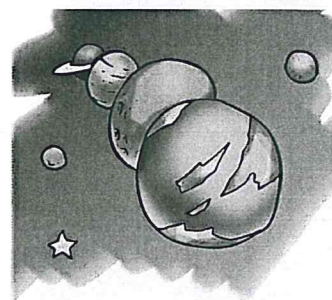
Dans le cas où les ressources sont insuffisantes, le directeur ou son suppléant reçoit la famille afin de lui indiquer les procédures à activer. A savoir : L'EHPAD informe par courrier le TGI afin d'ouvrir un dossier pour une demande d'aide alimentaire. C'est le service du juge aux affaires familiales qui transmet à chaque enfant les éléments à transmettre afin d'instruire la demande de l'EHPAD. Lorsque les dossiers sont réceptionnés, le JAF (juge aux affaires familiales) convoque les enfants de la personne âgée, dans le cadre d'une procédure contradictoire. C'est le JAF qui détermine le

montant de la pension. Si les contributions sont insuffisantes, l'établissement avec l'accord de la famille instruit un dossier d'aide sociale auprès du département du lieu de résidence de secours de la personne âgée.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter soit le service administratif de l'EHPAD, soit la référente du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) à la maison des solidarités de VERDUN, soit l'assistante sociale de votre secteur.

Sandrine LHOTTE-SIDOLI

Poème



Un émoi trouble et branle l'univers.
L'étoile s'arrête au-dessus de l'étable.
On entend la respiration du bétail.
C'est ce jour où naîtra la réconciliation
de Dieu avec les hommes.
L'enfant qui va nous sauver vient de naître,
L'étoile scintille de plus en plus,
Un souffle de bonheur attisait sa flamme.
Il est vrai que Dieu aime les pauvres
autant que les riches.
Ce jour marquera à jamais
le destin des hommes.
Il y aura un Dieu qui leur ressemble
Qui est le père ?
Cela restera toujours un mystère.
Mais comme dit Saint Thomas :
« Bienheureux celui qui a cru sans avoir vu »

**Denise MANTELET, 82 ans
Résidant à l'EHPAD**



Saint Nicolas a été fêté, comme il se doit, à la Maison de retraite Jacques Barat-Dupont